

ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL

Une manière singulière

de penser

le métier d'assistant.e.s maternel.le.s

au sein d'une équipe pluridisciplinaire



140 Rue Hortense 33100 Bordeaux

Tél 05 56 67 87 06 – apimi.fr



Travailler à son domicile en lien permanent avec l'équipe afin de proposer à chaque enfant et à chaque famille un accueil de qualité.

➤ **S'appuyer sur un projet d'accueil partagé** par tou.te.s les professionnel.le.s.

➤ **Bénéficier des Visites à Domicile des personnes ressources** (puéricultrice, éducatrice.eur de jeunes enfants, psychomotricien.n.e, ergothérapeute). Ces visites sont conçues comme des points d'appui pour réfléchir et construire ensemble les meilleures conditions d'accueil de chaque enfant. A tout moment une visite à domicile peut être sollicitée par l'assistant.e maternel.le.

➤ **Venir dans la structure collective :**

→ **Passer des matinées entières** (repas des enfants compris) dans la structure collective, les enfants rencontrent d'autres enfants et d'autres adultes tout comme l'assistant.e maternel.le.

→ **Participer à des ateliers entre assistant.e.s maternel.le.s en co animation avec une éducatrice.eur de jeunes enfants** dans la salle spécifiquement dédiée. C'est l'occasion de se rencontrer, d'échanger sur les pratiques autour du jeu, de découvrir de nouveaux jeux qui peuvent ensuite être prêtés pour enrichir les propositions à domicile. La participation à un atelier du jeu de peindre est aussi possible.

➤ **Assurer une continuité : en cas d'absence** de l'assistante maternel.le, l'accueil est assuré au sein de la structure collective ou chez les autres assistant.e.s maternel.le.s. Les venues régulières dans la structure permettent à l'enfant d'avoir des repères (lieux et personnes).

➤ **Participer aux réunions d'équipe** hebdomadaires le mercredi de 16h à 18h. Elles font partie du temps de travail. Le regard croisé des professionnel.le.s, avec le soutien du psychologue, va enrichir l'accueil de chaque enfant et de chaque famille, mais aussi le questionnement sur le positionnement professionnel de chacun. La bienveillance de ce cadre soutient la relecture permanente de notre travail auprès des enfants et de leur famille.

➤ **Clarifier le positionnement professionnel** par le fait de ne pas être salarié.e des parents mais de l'association. Cela permet de répondre plus facilement à nos 2 missions : accueil des enfants et accompagnement parental.

➤ **Développer ses compétences** en accueillant des enfants en situation de handicap. La formation (effectuée sur le temps de travail), le travail d'équipe ainsi que l'appui des personnes ressources offrent à l'assistant.e maternel.le un enrichissement dans un cadre sécurisant. Les conditions salariales tiennent compte de la spécificité du projet d'accueil d'APIMI.